

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
0413312236

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Renouvellement de l'adhésion du Département à l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux systèmes d'information et services numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par sa délibération n°40 du 31 mars 2017, notre Commission permanente a autorisé l'adhésion du Département à l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

L'AVICCA regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national. Au-delà des infrastructures et des réseaux, les axes de travail de l'AVICCA incluent le numérique éducatif, les SIG, les territoires intelligents, la communication territoriale sur les déploiements, l'audiovisuel...

Aujourd'hui, plus de 250 collectivités et établissements publics adhèrent à l'AVICCA.

Notre collectivité dispose d'un siège et d'une voix au conseil d'administration où elle est représentée par Madame Marie-Pierre CALLET.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion du Département au titre de l'année 2020. En conséquence, une cotisation annuelle de 5 250 € sera acquittée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL